



15ème législature

Question N° : 32924	De M. Vincent Thiébaud (La République en Marche - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Impact des mesures du Ségur de la santé sur les centre de soins infirmiers	Analyse > Impact des mesures du Ségur de la santé sur les centre de soins infirmiers.
Question publiée au JO le : 13/10/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Vincent Thiébaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les centres de soins infirmiers. Les centres de soins infirmiers sont des acteurs essentiels des politiques sanitaires et médico-sociales notamment dans le cadre du maintien à domicile et constituent une alternative entre l'établissement de santé et les soins de villes. Ces centres de soins possèdent des spécificités propres à leur activité dont la qualité du service rendu à la population est capitale. La prise en charge que développent les centres de soins infirmiers est fondée sur le principe de l'accès de toute personne aux soins, dans une logique de qualité renforcée par une organisation coordonnée des professionnels de santé. Les centres de soins infirmiers souffrent d'un déficit de reconnaissance et sont souvent, à tort, comparés aux infirmiers libéraux, alors que leur fonctionnement et leur organisation diffèrent. La pérennité de ces structures et leur développement nécessitent certainement une redéfinition de leur mode de financement ainsi qu'une meilleure prise en compte de leurs particularités. Aussi, il demande dans quelle mesure les centres de soins infirmiers seront intégrés dans les nouveaux schémas d'organisation de l'offre de soin et si leurs besoins seront évalués.